

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2014/711 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin - 214
Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 : Réseau des châteaux et
cités fortifiées d'Alsace (objectif n°9) et Alsace à Vélo (objectif
n°6)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention à hauteur de 28 960 € à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67) au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 étant précisé qu'un montant de 18 000 € concerne le Réseau des châteaux et des cités fortifiées d'Alsace (objectif n° 9 de la Stratégie) et qu'un montant de 10 960 € est consacré à l'objectif n° 6 : Alsace à Vélo.

Elle approuve l'avenant n° 1 à la convention financière 2014, à intervenir à cet effet entre l'ADT 67 et le Département, et autorise son président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189846-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14